Souscription d'abonnement transfrontalier

☐ **Flexway 1ère classe** ☐ **Flexfahrt**

Collez ici votre photo d'identité récente, 35 x 45 mm, sans retouche, sur fond neutre, faisant ressortir nettement le contour et les détails du portrait, tête de face ou de trois-quarts.

À remplir par le client *au stylo à bille*

Mme* ☐ M.* ☐ Nom* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Né(e) le* |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

N°* |__|__|__|__| Voie* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

(Bâtiment, appartement...*) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Code postal* |__|__|__|__|__| Commune* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Pays* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Téléphone fixe |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Téléphone portable |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

E-mail |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|@|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Parcours : Gare de départ _____

Gare d'arrivée _____

Via _____

** Champs obligatoires*

☐ **Abonnement train uniquement**

☐ **Abonnement train + autres réseaux urbains** *(cochez le réseau que vous souhaitez utiliser)*

☐ Metz - *Le Met'* ☐ Nancy - *Stan* ☐ Thionville Fensch - *Citéline*

☐ Forbach - *Forbus* ☐ Saint-Avold - *Transavold*

☐ J'accepte de recevoir des bons plans et/ou des informations commerciales de la part de SNCF Voyageurs - TER via

☐ SMS et/ou ☐ e-mail

Je soussigné(e) *(pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal)*

_____

certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation figurant au verso et je m'engage à m'y conformer.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À remplir par le transporteur

Première demande de carte billettique ☐

Duplicata carte billettique ☐ payant ☐ gratuit

Renouvellement carte billettique ☐

N° de carte : _____

Timbre à date du guichet sur chaque exemplaire

Souscription d'abonnement transfrontalier

☐ **Flexway 1ère classe** ☐ **Flexfahrt**

À remplir par le client *au stylo à bille*

Mme* ☐ M.* ☐ Nom* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Prénom* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Né(e) le* |__|__| |__|__| |__|__|__|__|

N°* |__|__|__|__| Voie* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

(Bâtiment, appartement...*) |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Code postal* |__|__|__|__|__| Commune* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Pays* |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Téléphone fixe |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| Téléphone portable |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

E-mail |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|@|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Parcours : Gare de départ _____

Gare d'arrivée _____

Via _____

** Champs obligatoires*

☐ **Abonnement train uniquement**

☐ **Abonnement train + autres réseaux urbains** *(cochez le réseau que vous souhaitez utiliser)*

☐ Metz - *Le Met'* ☐ Nancy - *Stan* ☐ Thionville Fensch - *Citéline*

☐ Forbach - *Forbus* ☐ Saint-Avold - *Transavold*

☐ J'accepte de recevoir des bons plans et/ou des informations commerciales de la part de SNCF Voyageurs - TER via

☐ SMS et/ou ☐ e-mail

Je soussigné(e) *(pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal)*

_____

certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation figurant au verso et je m'engage à m'y conformer.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

À remplir par le transporteur

Première demande de carte billettique ☐

Duplicata carte billettique ☐ payant ☐ gratuit

Renouvellement carte billettique ☐

N° de carte : _____

Timbre à date du guichet sur chaque exemplaire

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENTS

Flexway 1re classe ou Flexfahrt 2e classe de la région Grand Est

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales d'abonnement (ci-après les « CGA ») ont pour objet de déterminer les conditions d'accès et règles d'utilisation des abonnements Flexway 1re classe ou Flexfahrt 2e classe (ci-après "l'Abonnement"). Elles sont nécessairement couplées avec les conditions générales d'utilisation « carte billettique » ou par exception « format papier » selon le support sur lequel l'Abonnement sera enregistré.

I. OBJET

Les particuliers souhaitant emprunter régulièrement la ligne Longwy - Luxembourg peuvent souscrire à un abonnement Flexway 1re classe mensuel. Ceux qui se déplacent régulièrement entre la Lorraine et la Sarre peuvent souscrire à un abonnement Flexfahrt 2e classe hebdomadaire ou mensuel.

II. CONDITIONS TARIFAIRES

Le coût de l'abonnement diffère selon le parcours de l'Abonné. Les tarifs sont à consulter en gare ou sur le site internet TER Grand Est.
Les abonnements hebdomadaires et mensuels (sauf digital) peuvent être remboursés pour la moitié de leur prix uniquement en cas de maladie, licenciement ou changement imposé du lieu de travail à condition d'être déposés dans une gare :
- dans les 48 heures qui suivent la date de début de validité, pour les abonnements hebdomadaires,
- dans les 10 premiers jours du mois d'utilisation, pour les abonnements mensuels.

Pour ces motifs et d'autres cas, les envoyer au Centre de Relations Clients Contact TER Grand Est.

III. FORMAT DE L'ABONNEMENT

La formule mensuelle d'abonnement Flexway 1re classe peut être émise sur une carte billettique ou exceptionnellement sur format papier (format ISO ou IATA). La formule hebdomadaire ou mensuelle Flexfahrt 2e classe est émise exclusivement sur format papier (format ISO ou IATA). Dans le cas d'un format papier, l'Abonné doit présenter systématiquement sa carte nominative (format IATA), comportant obligatoirement sa photographie d'identité, ses nom, prénom, date de naissance, la date de fin de validité, le type d'abonnement ainsi qu'un numéro unique qui doit être reporté sur l'abonnement papier. En cas de perte ou de vol de l'abonnement distribué sur support papier, il n'est pas délivré de duplicata.

IV. MODALITÉS DE VOYAGE AVEC L'ABONNEMENT

L'Abonné devra présenter au moment du contrôle, soit sa carte billettique Simplicités chargée de son Abonnement en cours de validité, soit son Abonnement en format papier ou digital associé systématiquement à une carte nominative SNCF Voyageurs, en cours de validité.
L'Abonné peut prendre ou quitter le train à une gare intermédiaire du parcours pour lequel son abonnement a été souscrit en abandonnant tout droit au parcours non effectué.
En cas de changement de service, défaut de place, retard, l'Abonné n'a droit à aucune indemnité. Cet abonnement n'est pas valable dans les TGV (hors cas particuliers).
L'utilisation conjointe de tout autre titre de transport n'est admise qu'avec les offres transfrontalières.
Pour un voyage qui ne couvre pas le parcours indiqué sur l'Abonnement, un billet sur la totalité du parcours doit être acheté.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (ci-après « CGU »)

de la Carte billettique « Simplicités »

PRÉAMBULE

La détention et l'utilisation de la carte billettique Simplicités par son titulaire valent acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après « CGU »).

I. OBJET ET PRÉSENTATION DE LA CARTE BILLETTIQUE

La carte billettique Simplicités (ci-après la "Carte") est une carte à puce SNCF Voyageurs, aux nom, prénom et photographie du titulaire (ci-après le "Titulaire" ou le "Bénéficiaire"). La carte est nominative, strictement personnelle et comporte :
- une face recto comportant les logos et un visuel de communication régional,
- une face verso personnalisée avec le nom, prénom et la photographie récente du Titulaire.

La Carte Simplicités ne vaut titre de transport qu'en vertu de son contenu (Abonnement chargé sur la Carte). La Carte non chargée d'un Abonnement ne peut valoir titre de transport.
La Carte permet à son Titulaire d'accéder à certains transporteurs urbains ou interurbains dans le cadre de l'abonnement adéquat, aux services régionaux de transport public de voyageurs en Grand Est ainsi qu'aux services des réseaux partenaires : STAN (Nancy), LE MET' (Metz), Citéline (Thionville), Imagine (Epinal), Le bus (Pont-à-Mousson), Forbus (Forbach), Transavold (St-Avold), Saarbahn (Sarrebruck), SITAC (Châlons en Champagne) ainsi qu'à certains services de mobilité (abris à vélos notamment).

II. LA GESTION DES CARTES BILLETTIQUES SIMPLICITÉS

Les cartes Simplicités sont émises par SNCF Voyageurs et par les partenaires suivants :
TED (54), STAN (Nancy), SUB (SMTSN), SIT (Pompey), Le Bus (Pont-à-Mousson), TGL (Longwy), TIM (57), LE MET' (Metz), Citéline (SMITU), Imagine (Epinal) et SITAC (Châlons en Champagne).
Quel que soit l'émetteur de la Carte, elle peut héberger les titres de transport des différents partenaires.
La dénomination « Emetteur » désigne pour les présentes CGU, SNCF Voyageurs.

III. LE TITULAIRE DE LA CARTE BILLETTIQUE

Le Titulaire de la carte ne peut-être qu'une personne physique. La Carte Simplicités est rigoureusement personnelle et incessible.
Pour les mineurs non émancipés, la demande d'adhésion doit être signée par le mineur et son représentant légal.

IV. CONDITIONS TARIFAIRES DE LA CARTE BILLETTIQUE

La Carte Simplicités émise par SNCF Voyageurs est gratuite.
Le montant des cartes distribuées dans le cadre de procédures de service après-vente est visé à l'article VIII.

V. MODALITÉS DE DEMANDE ET DE DÉLIVRANCE DE LA CARTE BILLETTIQUE

Demande de la carte billettique

Lieu de la demande

La demande peut être effectuée sur le site TER Grand Est ou déposée auprès de l'ensemble des guichets des gares SNCF en Grand Est.
La demande peut également être effectuée directement dans les agences suivantes (délivrance immédiate de la carte billettique) :
- Aux guichets de la gare de Thionville ;
- A l'Espace Transport de Nancy (guichet SUB) ;
- A l'Espace Mobilité de Metz, agence Le MET'.

Documents à fournir

- La demande d'adhésion dûment remplie et signée valant acceptation des présentes conditions générales et des conditions générales d'abonnements « Flexway 1re classe » de la région Grand Est,
- Une photographie d'identité récente avec comme renseignements au dos, les nom(s) et prénom(s) du Titulaire de la carte billettique (sous réserve d'acceptation). La photographie doit être réalisée sans retouche sur un fond neutre faisant ainsi ressortir nettement le contour et les détails du portrait, la tête devant être prise de face ou au maximum de trois-quarts. Seules les photographies permettant une identification sans ambiguïté sont acceptées.

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Délivrance de la Carte

La délivrance de la Carte billettique est subordonnée à l'acceptation de la demande d'adhésion par l'Emetteur. En cas d'acceptation par l'Emetteur de la Carte billettique, celle-ci sera envoyée directement au domicile du Bénéficiaire, sous 30 jours par courrier postal. Elle peut également être directement délivrée dans les lieux cités précédemment dans le paragraphe «Lieu de la demande», si le dossier est complet.

VI. RECHARGEMENT DE LA CARTE BILLETTIQUE

Le chargement des Abonnements ou titres de transport sur la Carte Simplicités peut être réalisé : sur les automates régionaux, auprès des dépositaires TER situés en Grand Est et aux guichets des gares SNCF.

VII - CONDITIONS D'UTILISATION ET DE DÉTENTION DE LA CARTE BILLETTIQUE

Sur le réseau TER Fluo concerné, l'utilisation des titres de transport hébergés sur la Carte est soumise aux mêmes conditions de droits et d'obligations que celles des titres de transport sur support papier ou digital, sous réserve du chargement sur la Carte de titres de transport valables pour le(s) jour(s) de voyage(s), le(s) parcours concerné(s), la classe et le(s) mode(s) de transport utilisé(s).
Sur les réseaux des autres transporteurs adhérant au système Simplicités, l'utilisation des titres de transport hébergés est soumise aux conditions communiquées par ces autres transporteurs auxquelles le Titulaire de la Carte doit se référer.
Les tarifications en vigueur de chacun des transporteurs concernés restent applicables.
La Carte billettique doit être présentée lors des contrôles, chargée d'un titre de transport en cours de validité. À défaut, le Titulaire est redevable d'une indemnité forfaitaire conformément à la réglementation applicable aux services de transports publics de voyageurs.
En cas de doute sur l'identité de l'utilisateur de la Carte billettique, il peut être demandé une justification d'identité. Le Titulaire est responsable envers SNCF Voyageurs et/ou les tiers de l'utilisation de la Carte et de tout préjudice matériel et/ou immatériel, direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit causé par lui et/ou ses préposés en cas d'utilisation non conforme.
Tout usage abusif ou frauduleux de la Carte billettique pourra entraîner le retrait immédiat de celle-ci et l'application à l'encontre de l'utilisateur de poursuites et de sanctions prévues par la loi et ce, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article X des CGU régissant les cas de résiliation.
La Carte reste la propriété de l'Emetteur qui se réserve le droit de retirer ou de changer la Carte, quel que soit le motif.

VIII. SERVICE APRÈS-VENTE

La perte, le vol, la détérioration ou tout dysfonctionnement d'une Carte doit être signalé dès sa survenance. La déclaration est effectuée dans les meilleurs délais par le Titulaire auprès de l'Emetteur de la Carte billettique. Si elle a été émise par SNCF Voyageurs, cette demande peut être effectuée auprès d'un guichet d'une gare située en Grand Est.
Une Carte billettique déclarée perdue ou volée est mise en opposition par l'Emetteur. Si elle est retrouvée, elle ne doit plus être utilisée sur les réseaux des transporteurs et doit être remise aux guichets, comptoirs et agences des transporteurs prévus à cet effet.
Le remplacement par SNCF Voyageurs de la carte perdue, volée, détériorée ou pour convenance personnelle, s'élève à 5€. Ce coût peut être modifié par SNCF Voyageurs sans avis préalable. Le Titulaire pourra être dispensé du paiement de cette somme en cas d'anomalie technique propre à la carte, et ce, sur seule décision de SNCF Voyageurs.
Les profils et titres émis par SNCF Voyageurs seront intégralement reconstitués. La nouvelle Carte sera mise à disposition du Titulaire dès que possible (voir le paragraphe «Délivrance de la carte»). Les Abonnements et titres de transport présents sur la Carte ne peuvent être utilisés pendant le renouvellement de celle-ci. Par conséquent, il appartient au Titulaire de se munir, pendant la période de reconstitution de la Carte, des titres de transport nécessaires à ses déplacements sur les réseaux TER Fluo et le cas échéant sur les réseaux urbains.
En fonction des titres contenus dans la Carte et de leur validité, les titres de transport SNCF Voyageurs utilisés pendant la période de reconstitution de la Carte pourront éventuellement donner lieu à un remboursement de la part de SNCF Voyageurs selon les modalités de la gamme tarifaire TER Fluo.

IX. DURÉE DE VALIDITÉ

La carte Simplicités émise par SNCF Voyageurs a une durée de validité de huit (8) ans. Le point de départ de cette durée prend effet à la date de création de la Carte.
A la date d'échéance, sur demande du Titulaire, la Carte est renouvelée et donne lieu à la remise d'une nouvelle carte aux conditions tarifaires en vigueur au moment du renouvellement.

X. RÉSILIATION DE LA CARTE BILLETTIQUE

Résiliation par l'Emetteur de la Carte

De manière générale, SNCF Voyageurs est en droit de mettre fin à l'utilisation de la carte billettique, en cessant de proposer à la clientèle toute nouvelle adhésion ou tout renouvellement d'adhésion.
Cette résiliation à caractère général devra faire l'objet d'un préavis de trois (3) mois.
Par ailleurs, l'Emetteur se réserve le droit de retirer, faire retirer ou bloquer l'usage de la carte à tout moment, ou de ne pas la renouveler dès lors que l'utilisation de la carte n'est pas conforme aux présentes CGU.
Les titres hébergés ne seront dès lors plus utilisables et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Résiliation par le Titulaire de la Carte

Le client peut résilier son adhésion au contrat d'utilisation de la carte billettique à tout moment et sans fournir de justification à sa demande.
La résiliation devient effective à la date de restitution de la carte par le client. La résiliation ne donne pas lieu au remboursement des éventuels frais de création de la carte, mais peut, le cas échéant, donner lieu au remboursement des titres hébergés, et ce dans les conditions définies par la gamme tarifaire TER Fluo.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNÉES PERSONNELLES

L'Abonné est informé que les données à caractère personnel traitées dans le cadre de son Abonnement, issues du formulaire d'Abonnement font l'objet d'un traitement informatisé sous la responsabilité de SNCF Voyageurs – TER en Grand Est, Responsable du traitement. Le traitement de ces données (Civilité, identité, image) a pour finalité(s) la gestion des abonnements et des cartes billettiques Simplicités et seront communiquées à Kisio et son sous-traitant Stefi pour la saisie des formulaires. Ces données seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle, et à l'issue de celle-ci pendant deux (2) ans à partir de la date de fin d'exécution du contrat des données figurant sur les formulaires papiers, à des fins commerciales. Les clients de moins de quinze (15) ans ne feront pas l'objet d'animation commerciale même avec le consentement du représentant légal.
Par ailleurs, sont également collectées les données relatives aux opérations de vente et de chargement (forfait acheté, date de validité, lieu, chargement et paiement), et conservées pendant dix-huit (18) mois à partir de la date de fin d'exécution du contrat des données figurant sur les formulaires papiers.
Sa base juridique est l'exécution du contrat. L'Abonné est également informé que la fourniture des données marquées d'un astérisque conditionne l'accès à l'Abonnement et à la confection de la carte, qu'un défaut de réponse empêchera le Bénéficiaire d'y accéder.
Ces informations ne seront communiquées qu'aux autorités compétentes qui en formuleraient la demande. En tout état de cause, ces données conservent un caractère strictement confidentiel et ne feront l'objet d'aucun transfert de données hors Union européenne.
Conformément à la réglementation applicable relative au transfert, à la collecte, la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi Informatique et Libertés et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, toute personne concernée par un traitement de données à caractère personnel, peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ainsi que du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité, [lorsque le traitement est fondé sur le consentement, du droit de retirer son consentement à tout moment], du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, du droit de définir les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès.
À ce titre, toute personne justifiant de son identité pourra exercer ses droits en adressant sa demande par mail à donnees-personnelles-ter@sncf.fr ou à l'adresse postale : Correspondante DPO TER - Département juridique de SNCF Voyageurs – TER Campus INCITY, 116, cours Lafayette CS 13511, 69489 LYON Cedex 03 France.

XII. RÉCLAMATIONS

Le titulaire d'une carte billettique émise par SNCF Voyageurs peut formuler toute réclamation concernant les conditions d'utilisation de la carte, sur le site TER Grand Est, rubrique «Nous contacter». Cette réclamation doit être formulée dans un délai de deux (2) mois à compter de la date des faits justifiant la réclamation. En cas de réclamation justifiée, la situation du client est restaurée dans les meilleurs délais, les deux parties s'efforçant, en tout état de cause, de trouver une solution amiable en cas de litige.
En aucun cas la responsabilité de l'Emetteur ne pourra être recherchée au titre de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de leurs prestations par les transporteurs autres que l'Emetteur.

XIII. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

L'Emetteur se réserve le droit de faire évoluer les présentes CGU. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des Bénéficiaires sur le site internet de l'Emetteur et par voie d'affichage dans les gares. La nullité en tout ou partie d'une ou de plusieurs dispositions des CGU, aux termes d'une disposition légale ou réglementaire ou d'une décision de justice devenue définitive, n'entraîne pas la nullité des autres dispositions ou de la partie de la disposition non entachées de nullité.

XIV. DROIT APPLICABLE ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les présentes CGU sont soumises au droit français.
En cas de différends relatifs à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes CGU, le Titulaire et SNCF Voyageurs conviennent de déployer leurs meilleurs efforts afin de régler à l'amiable le litige. Dans le cas où un accord amiable ne serait pas trouvé, tout éventuel litige se rapportant à l'interprétation ou l'exécution des présentes CGU sera soumis à la compétence des tribunaux de Strasbourg.